



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.149/2
9 novembre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième Réunion sur l'élaboration de lignes directrices
sur la gestion des matériaux de dragage

Malte, 30 novembre - 2 décembre 1998

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

En 1993, lors de la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique, les représentants de plusieurs pays ont souligné qu'il existait un manque d'expérience dans la gestion des matériaux de dragage en Méditerranée, et ils ont demandé au Secrétariat de veiller à ce que des lignes directrices en rapport avec l'annexe I, section B, du Protocole immersions de 1976, soient élaborées et présentées pour approbation.

En juin 1995, un texte portant modification du Protocole immersions était adopté. Le nouveau texte requiert expressément l'élaboration et l'adoption de lignes directrices concernant l'immersion de matériaux de dragage (art.6). En conséquence, le Secrétariat a travaillé sur la préparation de lignes directrices spécifiques et une première réunion s'est tenue à Valence, les 20-22 mai 1996 pour examiner et réviser un premier projet de lignes directrices. La réunion a estimé que la première version constituait une bonne base pour un texte qui pourrait être ensuite adopté par les Parties contractantes et elle a recommandé certaines modifications qui permettraient de prendre en compte les évolutions intervenues récemment dans d'autres régions.

La présente réunion, organisée avec le concours financier de la Commission européenne, est invitée à examiner les lignes directrices modifiées et à convenir d'un texte qui sera transmis aux Parties contractantes pour adoption.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

La réunion aura lieu à l'hotel Victoria, George Borg Olivier Street, Sliema, SLM 12, Malte, Tel.:(356) 334711, Fax.:(356) 334771 et sera ouverte à 10,00 h le 30 novembre 1998 par les représentants du gouvernement Maltais et du Secrétariat du PAM.

Point 2 de l'ordre du jour. Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour. Election du Bureau

La réunion élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La réunion adoptera son ordre du jour provisoire (UNEP(OCA)/MED WG.149/1). Un service de traduction simultanée anglais-français sera assuré. Un emploi du temps provisoire figure en annexe au présent document.

Point 5 de l'ordre du jour. Examen du projet révisé de lignes directrices sur la gestion des matériaux de dragage

La réunion sera saisie du document UNEP(OCA)/MED WG.149/2. Ce document donnera lieu à une présentation suivie d'un débat. La réunion conviendra d'un texte qui sera soumis à la réunion des Parties contractantes pour examen et adoption.

Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses

Toute question se rapportant l'objet de la réunion et qui pourrait être soulevée par des participants sera examinée.

Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la réunion

Les participants examineront un projet de rapport de la réunion et l'adopteront après l'avoir éventuellement remanié.

Point 8 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée, le 2 décembre à 17 h 30, par le représentant du PAM.

Annexe

Date	9 h 30 - 12 h 30 ^{1/}	14 h 30 - 17 h 30
Lundi 30 novembre	Points 1, 2, 3, 4, 5	Point 5
Mardi 1 décembre	Point 5 (suite)	Point 5 (fin), 6
Mercredi 2 décembre	Libre (préparation du rapport)	Points 7, 8

Pause-café: 11 h
 16 h

^{1/} Le Lundi 30 novembre la réunion commencera à 10,00 h.